



MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9
Entreprise régie par le Code des assurances

Contrat renouvelable par tacite reconduction au
1^{er} janvier prochain

N° de sociétaire : 0723823B
RICHARD BISCAY

Le 13/06/2022

M. RICHARD BISCAY
APRT 14
RES PARC SOFIA 2 ALLEE SOFIA
64600 ANGLET

Attestation assistance déplacement rapatriement

Déplacement touristique - PORTUGAL

Valable du 22/08/2022 au 31/08/2022

Les garanties d'assistance sont mises en œuvre par INTER MUTUELLES ASSISTANCE GIE pour le compte de MAIF et s'appliquent :

- suivant les conditions, limites et exclusions du contrat souscrit,
- selon les caractéristiques géographiques, climatiques, économiques, politiques et juridiques propres au lieu de déplacement et constatées lors de l'événement,
- dans le strict respect des recommandations sanitaires françaises ou du pays concerné en vigueur.

Sociétaire souscripteur du contrat
RICHARD BISCAY

Bénéficiaire des garanties
RICHARD BISCAY

Contenu des garanties

En cas de maladie ou d'accident corporel, prise en charge :

A l'étranger :

- des frais médicaux et d'hospitalisation engagés sur place, sous réserve que le bénéficiaire soit affilié à un organisme d'assurance maladie,
- des frais de secours en montagne, à l'exclusion des activités réputées sports de haut niveau.

En France et à l'étranger :

- du rapatriement au domicile en France ou vers un hôpital proche du domicile dès lors que la nécessité en est médicalement établie,
- des frais de secours consécutifs aux accidents de ski (ski alpin ou de fond dans le domaine skiable autorisé et hors compétition).

En cas de décès, mise en œuvre des moyens nécessaires pour assurer le rapatriement du corps du bénéficiaire.

ATTASSISTANCE

Montant maximum garanti

Frais médicaux et d'hospitalisation : 80 000 € par bénéficiaire sous forme d'avance, dans l'attente des remboursements par les organismes sociaux ou en complément de ceux-ci.

Pascal DEMURGER
Directeur Général MAIF



*Un bénéficiaire atteint par la Covid-19 lors d'un déplacement sera pris en charge par INTER MUTUELLES ASSISTANCE GIE. Si un rapatriement s'impose, INTER MUTUELLES ASSISTANCE GIE organisera ce rapatriement dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Mais en l'absence d'évènement médical, une demande de rapatriement en lien avec la Covid-19 ne pourra donner lieu à la mise en œuvre de garanties d'assistance (annulation de vol, fermeture des frontières, confinement...).

Couverture des frais d'hébergement dus à la maladie pandémique COVID 19 jusqu'à 7 jours et dans la limite de 65 € / jour.

Retrouvez toutes vos informations sur **l'application MAIF** et sur **espacepersonnel.maif.fr**

POUR NOUS CONTACTER



05 59 46 35 00

Appel non surtaxé - du lundi au vendredi de 8h à 19h15 et le samedi de 8h à 17h15



gestionsocietaire@maif.fr



espacepersonnel.maif.fr



MAIF Gestion Courrier Sociétaire 79018 Niort cedex 9